

PROCES VERBAL N° 330 Conseil Municipal du 04 octobre 2024

Séance ordinaire du 04/10/2024

Date de convocation 20/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO Maire.

Présents : Serge DAL BIANCO, Gilles BALLAZ, Pascal BINET, Betty BOUVIER, Michel BUGAYSKI, Rachel CUVEX- MICHOLIN, Dominique LAVOINE, Jean-Paul MERMOZ, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON.

Excusés : Marie-Hélène BOCQUIN, Thierry CHAMBIOT, Gauthier MESTRALLET, Alain SIBILLE.

Secrétaire de séance : Jean-Paul MERMOZ

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14 - Présents : 10 – Excusés : 4 – Pouvoirs : 0 – Votants : 10

Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte-rendu de la séance du 13 juin 2024**

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points ci-dessous :

- Finances : convention de participation consommation électrique – Frontenex
- Finances : convention de participation scolarisation - Albertville

1. FINANCES – convention de refacturation de la consommation de l'éclairage public - avec la commune de Frontenex

20241004-24

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention avec la commune de Frontenex afin de définir les conditions de refacturation de frais énergétiques liés à l'éclairage public.

- Une armoire électrique de la commune de Frontenex alimente des candélabres des deux communes. La consommation électrique de ces candélabres nécessite une refacturation partielle à Saint-Vital par Frontenex.
- Des candélabres installés sur la commune de Frontenex sont alimentés par une armoire électrique appartenant à la commune de Saint-Vital. La consommation électrique de ces candélabres nécessite une refacturation partielle à Frontenex par Saint-Vital.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le principe de refacturation des consommations de l'éclairage public entre les communes de Saint-Vital et Frontenex.

VALIDE les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

2. FINANCES – convention de participation frais de scolarisation - albertville

20241004-25

Le Maire rappelle à l'assemblée que les communes sont tenues de respecter le dernier alinéa de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, lequel dispose que :

« La scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération n°11 du conseil municipal d'Albertville en date du 3 juin 2024 approuvant le montant de la contribution financière de la commune de résidence pour les frais de scolarité.

Le Maire précise qu'une élève domiciliée à Saint-Vital est scolarisée à Albertville, il convient de signer une convention avec la commune d'accueil.

Une contribution financière pour les frais de scolarité de l'enfant concerné est demandée par la commune d'Albertville à la commune de résidence (ou aux deux communes de résidence si l'enfant est en garde alternée chez ses parents domiciliés dans des communes différentes), selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal d'Albertville.

Cette participation aux frais de fonctionnement comprend les charges liées aux fournitures scolaires, au fonctionnement des écoles (eau, électricité, fournitures administratives des enseignants, téléphone, etc...), aux activités éducatives (piscine, cinéma, etc...) ainsi que les charges liées à la mise à disposition des bâtiments (entretien et nettoyage, maintenance, etc.) pour la scolarisation des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention de participation financière entre la commune d'Albertville et la commune de Saint-Vital.

AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

Affaires diverses :

- Rentrée scolaire

Regroupement pédagogique des écoles de St-Vital et Montailleur :

95 élèves ont repris la classe dans les deux écoles du RPI, dont 48 élèves pour St-Vital et 47 pour Montailleur.

Saint-Vital : 48 enfants Mme Anne DUBOIS (directrice) : CM1-CM2 : 26

Mme Christine VILLENEUVE : CE1-CE2 : 22

Montailleur : 47 enfants Mme Blandine ALBRIEUX (directrice) GS-CP : 21

Mme Anne BAIWIR : PS-MS : 26

- Rentrée bibliothèque

Pour ce dernier trimestre de l'année, la bibliothèque vous propose deux animations pour petits et grands :

- **Samedi 19 Octobre 2024 de 14 h à 17 h - Atelier couture participatif durant lequel nous allons confectionner un tapis pour les petits que nous installerons à la bibliothèque.**
- **Samedi 14 Décembre 2024 de 14 h à 17 h – Atelier Décoration de Noël - Réalisation d'un centre de table.**

De nombreuses nouveautés sont arrivées à la bibliothèque, n'hésitez pas à venir les découvrir.

Les inscriptions et les prêts sont gratuits pour tous.

Nous vous rappelons notre catalogue en ligne bibliotheque-saintvital.fr qui est accessible à tous :

Il permet de visualiser les collections et de faire des réservations. Pour les non-inscrits prendre contact avec l'équipe de bénévoles qui se fera un plaisir de vous guider.

Nous rappelons que le portage de livres à domicile est possible pour toute personne éprouvant des difficultés à se déplacer.

La 9^e édition de la Nuit de la lecture est organisée en janvier 2025 sur le thème « Les Patrimoines ».

Une date à retenir le samedi 25 Janvier 2025 à 19 heures

Pour tout renseignement ou suggestion vous pouvez écrire à : bibliotheque-saintvital@la-poste.net

N'hésitez pas aussi à consulter le site Facebook de la mairie.

« Dans le cas d'événements organisés par la bibliothèque et si vous êtes invités personnellement par courrier, mail, ou SMS (avec coupon-réponse à renvoyer), pouvez-vous prendre quelques instants pour répondre (retour du coupon-réponse ou mail, SMS...), que votre réponse soit positive ou négative?

Cela permet une meilleure organisation et de mieux répondre aux attentes des habitants de la commune pour les organisateurs."

- Parc photovoltaïque des îles :

Par arrêté Préfectoral, une Enquête Publique est organisée pour recueillir les avis et les remarques de la population.

Elle démarrera le 21 octobre et se terminera le 27 novembre 2024.

Le dossier papier est disponible en mairie et mis en ligne sur le site de la Préfecture de la Savoie.

- Exercice PPI ANTARGAZ

Le mardi 1^{er} octobre, à 9h45, une alerte du site Antargaz de Frontenex signalait un grave incident au poste de chargement d'un camion-citerne. Devant l'évolution de la situation, Antargaz déclenche son Plan Opérationnel d'Intervention.

La Préfecture met en œuvre le PPI, et le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. L'exercice, qui a mobilisé tous les services de l'Etat a permis de mesurer la coordination entre la Préfecture, Antargaz, le SDIS, la Gendarmerie, la protection civile, la DDT et les communes de Frontenex et Saint Vital. Un Poste de Commandement Opérationnel a été installé dans la salle du conseil municipal, alors que le PCS de Saint Vital se mettait en place dans une salle annexe de la mairie. 6 élus de la commune de Saint Vital, se sont mobilisés au sein du PCS, 2 agents communaux étaient également présents.

La main courante des événements ainsi que les appels téléphoniques sortants étaient pris en charge par la Secrétaire Générale. Le système d'alerte par téléphone de la commune a été testé, les habitants situés dans le périmètre Antargaz ont reçu un message vocal leur transmettant les consignes de sécurité.

Un débriefing à chaud a permis de constater la bonne organisation du PPI et d'évaluer les pistes d'amélioration.

Une réunion de tous les intervenants aura lieu en Préfecture dans les prochaines semaines.

- Frelons asiatiques

Pour lutter contre le frelon asiatique SIGNALEZ SA PRESENCE ! sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr
Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes. ATTENTION lors de l'entretien des jardins ou de la taille des haies, des nids peuvent être cachés dans les arbustes.

Dates à retenir

Soirée Melt in Potes 26 octobre 2024 à la Sanviotaine

Les précisions seront apportées très prochainement sur la page Facebook de la commune.

Commémoration du 11 novembre 1918

La cérémonie aura lieu le 11 novembre 2024 devant le monument aux morts à 11 h 30.

Repas des aînés du samedi 30 novembre :

Le conseil municipal invite tous les Sanviotains de plus de 65 ans au traditionnel repas des aînés qui aura lieu le samedi 30 novembre 2024. « Bonne humeur – Bon repas et ambiance garantie »

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30

Le Maire,
Serge DAL BIANCO



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul MERMOZ

PROCES VERBAL APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU 06/12/2024